

RAPPORT DES JURYS DES CONCOURS DE CONTROLEUR PRINCIPAL DU TRESOR PUBLIC (ADMINISTRATION CENTRALE) ET SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Les épreuves de sélection se sont déroulées, les 21 et 22 juin 2010 pour les écrits puis du 4 au 29 octobre 2010 pour l'épreuve orale du concours SACE et du 8 octobre au 5 novembre 2010 pour l'épreuve orale du concours de CPTP.

Les résultats ont été communiqués le 29 octobre pour le concours SACE et le 5 novembre pour le concours CPTP.

31 postes étaient offerts au concours de CPTPC pour 284 candidats présents. 61 postes étaient offerts au concours de SACE pour 135 candidats présents.

419 candidats se sont présentés aux 2 concours.

Le nombre de candidats était légèrement supérieur à celui de l'an passé, probablement en raison de la réforme de la catégorie B.

Comme chaque année, le concours de CPTPC est plus sélectif que celui de SACE.

1) LES CONDITIONS DE L'EPREUVE

A) L'organisation des jurys

Comme les années précédentes, la composition des jurys a associé des fonctionnaires de profils et de grades différents, la présidente étant commune aux deux jurys.

Cette association a été source de richesse et a bien fonctionné permettant de professionnaliser le déroulement de l'épreuve avec l'apport de membres connaissant bien les spécificités des grades de contrôleur principal du Trésor public et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Les jurys ont reçu une formation à l'IGPDE qui a permis, outre le rappel des règles relatives à un concours, de mettre en place un esprit d'équipe et des principes communs.

B) La notation

Pour les épreuves écrites, il convient de rappeler que les copies font l'objet d'une double correction qui constitue une garantie pour les candidats. Les écarts font systématiquement l'objet d'un réexamen par les correcteurs avant l'ajustement final.

Pour l'oral, le choix a été fait de proposer un large éventail de notation qui permet notamment de valoriser les bonnes prestations.

2) LES OBSERVATIONS DES JURYS

A) L'épreuve écrite

Les sujets relatifs aux notes de synthèse étaient différents selon le concours.

Les sujets retenus ne présentaient pas de difficultés particulières ni dans la forme, ni dans le fond. Ils permettaient aux correcteurs d'appréhender rapidement si les candidats maîtrisaient la technique de la note de synthèse, exercice récurrent dans la carrière d'un fonctionnaire.

Les jurys avaient également choisi de guider les candidats en leur suggérant le plan.

Malgré ces facilités, les jurys ont noté que le niveau général pour les deux concours était moyen.

Pour le concours de SACE, la moyenne générale de l'épreuve écrite était de 9,46 sur 20. Le seuil d'admissibilité a été fixé à 9 sur 20. 86 candidats ont été retenus pour l'oral.

Il convient toutefois de préciser qu'une note très moyenne en note de synthèse ne permet généralement pas d'être admis, malgré un oral satisfaisant, du fait des coefficients affectés aux deux épreuves.

Pour le concours de CPTP, la moyenne générale de l'épreuve était de 10,20 sur 20. Le seuil de l'admissibilité a été fixé à 11,75 sur 20.

Il est donc rappelé aux candidats non admis, qu'une préparation spécifique à l'examen professionnel est nécessaire.

B) L'épreuve orale

81 candidats ont été auditionnés dans le cadre du concours SACE et 61 dans le cadre du concours CPTP.

Les jurys ont attribué des notes allant de 7 à 18 sur 20.

Les observations faites par les jurys sont identiques pour les deux concours.

- L'exposé

D'une façon générale, la présentation des fonctions autour d'un plan et dans les délais impartis était maîtrisée.

Sur le fond, certains candidats restent trop descriptifs et ne mettent pas suffisamment en perspectives leurs fonctions.

Sur la forme, les exposés ont été, le plus souvent, appris par cœur. Certains candidats, stressés, ont parfois perdu le fil et leurs moyens.

Il convient de rappeler que si l'exposé doit être préparé avec soin (introduction, annonce de plan et développements respectant le plan), sa présentation doit être la plus naturelle possible.

Un entraînement est indispensable et un passage devant un jury fictif très utile.

Les candidats ne sont pas autorisés à s'appuyer sur une fiche pour présenter leur exposé.

- Les questions

Les candidats étaient d'abord interrogés par la présidente, puis par chacun des membres du jury. Les questions se sont concentrées sur les attributions, puis l'environnement immédiat, enfin sur l'action administrative en général, les réformes en cours et celles des ministères en particulier.

De manière globale, les candidats n'avaient pas de difficulté à soutenir la discussion pour ce qui concerne leurs fonctions même si certains n'arrivaient pas à expliquer leur rôle au sein de leur structure. En revanche, beaucoup étaient moins à l'aise quand les questions devenaient plus générales et dépassaient leur strict domaine professionnel.

Le jury est en droit d'attendre que les fonctions exercées soient resituées dans le contexte de l'action administrative, au plan des ministères et de l'action publique, ainsi qu'au plan local et national et que chacun ait une connaissance globale des grandes réformes en cours ou en projet.

En conclusion, les jurys tiennent à souligner l'importance de la préparation proposée par l'IGPDE, tant pour la note de synthèse que pour la conversation.

Enfin, les jurys remercient chaleureusement le service des concours : le professionnalisme ainsi que les qualités d'écoute et d'accueil de ses personnels, ont largement contribué au bon déroulement des épreuves.

Le 1^{er} mars 2011

La présidente